

United Nations  Nations Unies

THE PRESIDENT OF THE GENERAL ASSEMBLY
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Ensuite, au sein même de notre organisation, nous avons sans cesse rappelé l'importance d'une telle éducation, aussi bien en Assemblée générale, que dans la Commission des droits de l'homme, ou à l'occasion de nombreuses réunions internationales. C'est ainsi qu'en 1993, la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme a reconnu que " l'éducation, la formation et l'information en la matière étaient indispensables pour instaurer et encourager des relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi que pour promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance et la paix ". Elle a par ailleurs exhorté, je cite, " tous les États et institutions à inscrire les droits de l'homme, le droit humanitaire, la démocratie et l'état de droit au programme de tous les établissements d'enseignement, de type classique et autre ".

Enfin, nous avons adopté plusieurs programmes d'action internationaux, tels que le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), dont le Plan d'action et les directives connexes encouragent l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies globales, efficaces et durables pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme au niveau national.

Aujourd'hui, nous commémorons donc la fin de la Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Lorsque l'Assemblée générale a lancé ce programme, il y a dix ans, elle a, dans sa résolution 49/184, prié instamment " les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux oeuvrant dans le domaine de l'éducation de n'épargner agépargne[mut]-3(ue)4(ll)-3(e)4(, la

